

# Conditions Générales de Vente LES ATELIERS LEROY MERLIN – Organisme de formation TECHSHOP

## PRÉAMBULE

Les Ateliers Leroy Merlin - Techshop, SNC, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro : 811 687 961 dont le siège social est situé Rue Chanzy à Lezennes – 59712 LILLE CEDEX 9, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE des Hauts de France sous le n° de déclaration d'activité 3259 09284 59, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop*, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que *les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* ne se prévalent pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## 1 – INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone, pour Lille : au 03 20 85 32 60, pour Ivry : 01 49 59 00 00 par courrier électronique à l'adresse pour Lille : [formation\\_lille@techshoplm.fr](mailto:formation_lille@techshoplm.fr), pour Ivry : [formation\\_ivry@techshoplm.fr](mailto:formation_ivry@techshoplm.fr) ou via notre catalogue de formation en ligne : <https://catalogue-techshopalm.dendreo.com/>

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

## 2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou courriel) *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante pour Lille [formation\\_lille@techshoplm.fr](mailto:formation_lille@techshoplm.fr) et pour Ivry : [formation\\_ivry@techshoplm.fr](mailto:formation_ivry@techshoplm.fr), à condition que l'annulation parvienne au plus tard dix [10] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de dix [10] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste du en totalité aux *Ateliers Leroy Merlin-Techshop*. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

## 3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition.

Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation.

Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre service Clients par courrier électronique à l'adresse suivante : [simona.vladan@techshoplm.fr](mailto:simona.vladan@techshoplm.fr).

Le règlement intégral devra intervenir à l'issue de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture.

En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* n'ont pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

#### **4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS**

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice des *Ateliers Leroy Merlin-Techshop* ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que *les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* ne puissent être recherchés ou inquiétés.

#### **5 - LITIGES**

Etape 1. En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite à Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop, à l'adresse du site de Lille ou d'Ivry selon le site d'accueil.

Etape 2. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop, ou en cas d'absence de réponse, vous pouvez adresser une réclamation écrite par e-mail à [simona.vladan@techshoplm.fr](mailto:simona.vladan@techshoplm.fr) ou par courrier adressé à l'adresse suivante : Les Ateliers Leroy Merlin, Organisme de formation Techshop, rue Chanzy – Lezennes 59712 Lille Cedex 9.

Etape 3. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop, ou en cas d'absence de réponse, vous pouvez adresser une réclamation écrite au service de médiation MEDIAFRAMA, pour toute réclamation au cours des douze (12) derniers mois, par voie électronique : [www.mediaframa.com](http://www.mediaframa.com) ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

Le Médiateur MEDIAFRAMA

41, Rue Simon Volland – Parc d'activité de la Cessoie

Bâtiment B

59130 LAMBERSART.

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties.

#### **6 - DROIT DE CONTRÔLE DES ATELIERS LEROY MERLIN - TECHSHOP**

*Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* se réservent le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue. *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* se réservent le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

*Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* se réservent le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

#### **7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite des *Ateliers Leroy Merlin-Techshop* ou de ses ayants droit.

#### **8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services des *Ateliers Leroy Merlin-Techshop*.

Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, en date du 7 octobre 2015 sous le numéro 18 94 297 par la société *Les Ateliers Leroy Merlin-Techshop* auprès de qui vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant aux *Ateliers Leroy Merlin-Techshop* par courrier.

Les informations recueillies sont utilisées par nos services internes et sont exclusivement destinées à des fins d'identification, au traitement des souscriptions et à la gestion de la relation client. Les données recueillies sont à destination exclusive de TechShop, responsable de leur traitement, et de ses prestataires.

#### **9 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de Lille sera seul compétent.